



COMMENT RÉALISER UNE AUTOÉVALUATION SUR LE PORTAIL TOURISME & HANDICAP ?



TUTORIEL
À DESTINATION DES PROFESSIONNELS

Août 2022

Ce document a pour objectif de guider les professionnels engagés dans l'obtention de la marque Tourisme & Handicap afin de réaliser une auto-évaluation.

Il convient de privilégier la saisie [à partir du Portail Tourisme & Handicap](#) plutôt que de [l'auto-évaluateur anonyme](#) accessible depuis le site Tourisme & Handicap. En effet, cette auto-évaluation anonyme ne sera ni archivée et ni modifiable une fois finalisée.

L'utilisation de l'auto-évaluateur est optionnelle mais fortement recommandé.

Rappel : Veuillez privilégier comme navigateur web Firefox, Chrome ou Safari pour réaliser une autoévaluation. **Ne pas utiliser Internet Explorer.**

1. [Rendez-vous sur le Portail](#) avec vos codes de connexion. (Ne pas utiliser Internet Explorer. Privilégiez Safari, Firefox ou Chrome).
2. Une fois connecté au portail, cliquez sur l'onglet les évaluations :

	Date de l'audit	Type	Résultat	Cabinet d'audit	Auditeur	Modifiable
+	13/08/2018	Pré-audit	NC	Nom du cabinet	Nom de l'auditeur	<input checked="" type="checkbox"/>
+	10/08/2018	Auto-Évaluation	95,40%	Nom du cabinet	Nom de l'auditeur	<input checked="" type="checkbox"/>

3. Cliquez sur [Créer une nouvelle évaluation](#), un nouvel écran apparaît.
4. Saisir *a minima* les informations obligatoires :
 - **Nom de l'auditeur***: Votre nom ou celui de l'employé qui réalise l'auto-évaluation.
 - **Type d'audit***: Auto-évaluation

Auto-Évaluation

Statut de l'évaluation En cours Terminé

Date de création de l'évaluation 01/12/2021

Nom de l'évaluateur * ***

Établissement test info

Filière Hébergement ERP

Responsable de l'établissement ***

Type d'évaluation * Adhésion

Date de l'évaluation 01/12/2021

Accéder à l'évaluation

Grille d'évaluation vierge

Synthèse de l'évaluation

Evaluation complète

5. Cliquez sur [Sauvegarder](#) tout en bas à droite de la page.
6. Le bouton [Accéder à l'évaluation](#) est désormais disponible. Cliquez dessus.

7. La fenêtre de l'évaluation s'affiche, cliquez sur [Démarrer une nouvelle évaluation](#)

8. Sélectionnez les sous-séquences pertinentes avant de cliquer sur [Débuter l'évaluation >](#)

Evaluateur Tourisme & Handicap



Veillez cocher la ou les sous-séquences qui vous concernent :

CHAMBRE OU LOGEMENT ADAPTE N°01


- Coin cuisine chambre ou logement n°01
- Douches (baignoires non acceptées) chambre ou logement n°01
- Emplacement et hauteur des éléments de confort et d'usage chambre ou logement n°01
- Généralités chambre ou logement n°01
- Lavabos chambre ou logement n°01
- Literie (canapé-lit non accepté) chambre ou logement n°01
- Mobilier et équipement chambre ou logement n°01
- Salle d'eau chambre ou logement n°01
- Sanitaires chambre ou logement n°01
- Télévision chambre ou logement n°01

Rappel : Toutes les prestations proposées par un établissement doivent être auditées.

Il est possible de sélectionner une ou plusieurs sous-séquences, qui feront apparaître des blocs de questions supplémentaires.

Il n'est pas possible de modifier le choix des sous-séquences *a posteriori*.

Dans le cas où les mauvaises séquences ont été **sélectionnées** ou qu'il faille **ajouter** de nouveaux blocs de questions, il est nécessaire de **supprimer l'évaluation** avec les mauvaises sous-séquences et de créer une nouvelle évaluation.

9. Répondre à l'ensemble des critères à l'aide des infobulles. 
Elles fournissent des précisions sur les critères et notamment le mode de contrôle requis :

- les mesures à respecter ;
- les handicaps concernés ;
- si c'est un critère réglementaire ou de confort d'usages ;
- le coefficient du critère confort d'usages (1 ou 2).

Vous avez également la possibilité de sélectionner :

- « **Non concerné** » - L'établissement n'est pas concerné par la question. (Exemple : un restaurant de plain-pied n'est pas concerné par le chapitre évaluant les ascenseurs).

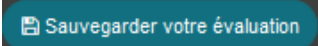
- « **Non traité** » - Un repère dans l'application lorsqu'on ne répond pas à une question immédiatement. **Tant que des critères « non traités » existent l'évaluation ne peut pas être finalisée.**


5. L'établissement possède son propre outil de communication. ?

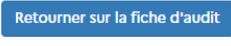

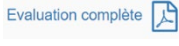
Oui Non Non traitée

Enfin, Il est possible d'ajouter un **commentaire**, en complément d'informations (pour justifier des critères non concernés, noter les points devant faire l'objet d'un débriefing, etc.).

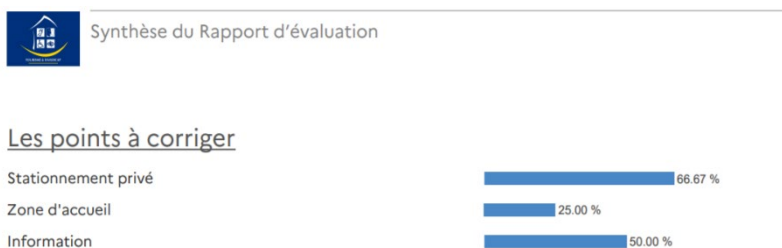
NB : Les référentiels comportant de nombreux critères, **il est possible de saisir son auto-évaluation en plusieurs fois.**

Une sauvegarde automatique a lieu toutes les 5 minutes, **mais il est conseillé de cliquer sur**  **avant de quitter l'évaluateur.** Cette fonctionnalité permet de conserver vos résultats. Ainsi vous pourrez revenir ultérieurement sur l'évaluateur sans perdre les résultats précédemment intégrés.

10. Après avoir répondu à l'intégralité des questions, le bouton apparaîtra, tout en bas de l'écran à droite.  S'il n'apparaît pas c'est qu'une ou plusieurs questions sont « non traitée(s) ».

11. Cliquez sur  puis téléchargez la  ou  Dans ces deux documents, vous trouverez les informations complémentaires suivantes :

- a) **Les points à corriger :** Dès qu'une sous-séquence n'obtient pas 100 % elle apparaît dans cette section (qui n'a pas eu « oui »). Lecture : « La zone d'accueil ne répond qu'à 25 % des critères requis, il lui reste encore 75 % de critères à respecter. »



Le plan d'action : Le détail des questions qui n'ont pas eu la note maximale. Pour TH ce détail est classé par réglementaire / confort d'usage et avoir un critère « réglementaire » dans cette section est **rédhibitoire.**



Les questions suivantes nécessitent votre attention (plan d'action) :

Critères confort d'usage

36 - Guichet d'accueil facilement repérable et proche de l'entrée.

Oui Non

Handicap(s) : AUDITIF;MENTAL;MOTEUR;VISUEL . Confort d'usage. Coef 1

39 - Guichet bien éclairé.

Oui Non

Handicap(s) : VISUEL . Confort d'usage. Coef 2

40 - Affichage du logo de la marque avec les pictogrammes obtenus à l'entrée et sur tous les supports de communication.

Oui Non Non Mesuré


A l'entrée et sur tous les supports de communication Uniquement valable pour les renouvellements et les évolutions. Handicap(s) : AUDITIF;MENTAL;MOTEUR;VISUEL . Confort d'usage. Coef 1


Critères réglementaires

2 - Place de stationnement suffisamment large et sans dévers important

Oui Non Non Mesuré

Largeur minimum de 3,30 m. Dévers inférieur ou égal à 2 %. Si stationnement privé cocher Non concerné pour la question 4 . Handicap(s) : MENTAL;MOTEUR;VISUEL . Réglementaire

12 . Dans la [Synthèse de l'évaluation](#)  seules les questions n'ayant pas obtenu la note maximale apparaissent (les non concernés n'apparaissent pas). Ce document constitue donc le **plan d'action** du professionnel.

Dans [Evaluation complète](#)  il s'agit du même document, avec l'intégralité des réponses de l'évaluation (non mesurés compris). Imprimer avec modération.

Pour rappel, une note maximum de 100 % des critères réglementaires et une note de minimum de 75 % des critères de confort d'usage est **nécessaire** pour obtenir la marque Tourisme & Handicap.

Pour plus d'informations sur la marque Tourisme & Handicap

Le site Tourisme & Handicap :

[Lien vers le site Tourisme et handicap](#)

Le dispositif Tourisme & Handicap :

[Lien vers la page du site Tourisme et Handicap permettant d'obtenir des informations quant à l'obtention de la marque Tourisme et Handicap](#)

Le guide des filières :

[Lien vers la page du site Tourisme et Handicap menant vers le cahier des charges de la marque](#)

Le guide de calcul des évaluations :

À venir.

Les tutoriels et messages du Portail :

À venir. [Lien vers la page du site Tourisme et Handicap menant à la foire aux questions](#)

Le moteur de recherche grand public Tourisme & Handicap :

[Lien vers la page du site Tourisme et Handicap permettant de trouver un établissement accessible labellisé Tourisme et Handicap](#)

Pour toutes questions ou informations complémentaires, **veuillez contacter la Direction générale des Entreprises à l'adresse suivante : [Adresse mail de l'équipe s'occupant de la marque Tourisme et Handicap à la Direction générale des Entreprises](#)**



TOURISME & HANDICAP